



FACULTÉ
**LETTRES,
SCIENCES HUMAINES**
Université Catholique
de Lille 1875

Guide étudiant à l'international

2025-2026

Préparer son départ

Choisir une destination et candidater

Financer son séjour (budget, bourses...)

Témoignages d'étudiants





Sommaire

Réfléchir à la mobilité internationale et postuler.....	5
Étudier à l'étranger, pourquoi ?.....	5
Préparer son projet à l'avance.....	5
La mobilité internationale à la FLSH.....	6
Où partir ?.....	6
Comment candidater ?.....	7
Vous êtes sélectionné(e) par la FLSH: préparer votre départ.....	8
Sélection au départ.....	8
Engagement au départ.....	8
Préparation au départ.....	9
Avant de partir	9
Comment se déroule le semestre ?.....	10
Les procédures à suivre pendant votre semestre à l'étranger	11
Fin d'échange universitaire.....	12
Informations pratiques.....	13
Le logement.....	13
Le budget	13
Aide financière : les bourses.....	14
Handicap.....	16
Formalités administratives.....	16
Certifications de langues avec le CLARIFE.....	18
Recommandations.....	22
Empreinte carbone.....	24
Témoignages.....	26
Contacts.....	27



163 ÉTUDIANTS
accueillis chaque année

103 sont partis
en 2024-2025

130 UNIVERSITÉS
PARTENAIRES

Réfléchir à la mobilité internationale **et postuler**

Etudier à l'étranger, pourquoi ?

Le réseau international de la FLSH est composé de plus de 130 établissements partenaires à travers le monde dont les programmes offrent une réelle compatibilité avec les enseignements de notre faculté. Ainsi, la FLSH vous offre la possibilité d'effectuer un séjour d'études d'un semestre ou d'une année universitaire complète. Consciente de l'importance et de l'enjeu que représentent ces expériences internationales, au-delà des motivations habituelles telles que le voyage et la découverte d'autres cultures, elle vous incite à :

- parfaire la maîtrise des langues étrangères,
- se familiariser avec d'autres méthodes pédagogiques,
- vivre l'interculturalité,
- acquérir des connaissances universitaires qui sont équivalentes sans être identiques,
- se distinguer dans son projet professionnel.

Préparer son projet à l'avance...

Un séjour d'études à l'étranger se prépare au moins un an à l'avance. Vous devez bien réfléchir et prendre en compte :

- votre capacité d'autonomie,
- votre projet professionnel,
- les études ultérieures,
- la langue d'enseignement de l'université d'accueil,
- les contraintes financières.

Le choix du pays se fait en priorité en fonction du niveau de langue exigé par le pays d'accueil. Même si, en général, l'amélioration du niveau de langue fait partie des objectifs de ce séjour d'études, un niveau linguistique minimal est exigé. En règle générale, vous devez attester d'un niveau B2. Ce niveau se base sur le Cadre Européen Commun de Références des Langues (plus informations sur www.coe.int).



Pour les destinations anglophones :

Il est obligatoire d'être titulaire du First Certificate of Cambridge (FCE), de l'Advanced certificate (CAE), du Cambridge Proficiency (CPE), du TOEFL ou du IELTS, selon la destination.

Pour les destinations hispanophones :

Il est obligatoire d'être titulaire d'une certification en espagnol, niveau B2 (Bright ou autre). Pour Universidad Austral (Argentine), le niveau C1 et un entretien à distance sont obligatoires.

Pour les destinations germanophones :

Selon les universités, la certification Goethe Zertifikat ou Bright Allemand, niveau B1 ou B2, peut être demandée.

Pour les autres destinations (langues rares) :

Le niveau B2 en anglais est demandé. Selon les universités un niveau dans la langue du pays peut être requis. Une lettre de votre enseignant (arabe, italien, russe, chinois, japonais etc.) est à ajouter à votre candidature.

Nous vous conseillons vivement de vous renseigner sur les diplômes de langue attendus selon la destination souhaitée et de préparer le diplôme **dès la 1^{ère} année de Licence**.

Il est possible de s'inscrire aux examens pré-cités par le biais du Clarife. (sauf Zertifikat Deutsch ou le TOEFL)

> Plus d'information sur les certifications à la page 18 ou clarife.flsh.fr

La mobilité internationale à la FLSH

Majoritairement, vous avez la possibilité de réaliser un séjour d'études à l'étranger dans le cadre d'un échange universitaire à partir de la 2^{ème} année.

Vous êtes en Licence Psychologie, vous pouvez partir uniquement au 1^{er} semestre de la 2^{ème} année de Licence.

Vous êtes en Licence Métiers du Journalisme vous pouvez partir uniquement lors de la 2^{ème} année de Licence.

Il existe différents types de mobilités :

- Erasmus (Europe)
- Conventions globales (Hors Europe)
- Conventions bilatérales

Le départ pour une mobilité d'études n'est pas automatique : la sélection se fait sur dossier.

Où partir ?

Les destinations pour les séjours d'études se limitent aux universités partenaires de la FLSH.

Afin de connaître les pays et les universités où vous pouvez étudier, selon vos domaines et niveau d'études, veuillez consulter le tableau sur le site www.flsh.fr dans l'onglet [International] partie [Les universités partenaires].

Comment candidater ?

Vous devez remplir un dossier de candidature l'année précédant le départ envisagé :

- entre le 15 octobre et le 15 novembre pour les étudiants en 2^{ème}, 3^{ème} année de Licence et en 1^{ère} année de Master
- entre le 25 janvier et le 20 février pour les étudiants en 1^{ère} année de Licence (si vous n'avez pas candidaté en octobre/novembre vous pouvez aussi le faire pendant cette 2^{ème} session)

En 2025/2026, vous postulez donc pour une mobilité qui aura lieu au cours de l'année universitaire 2026/2027.

Les pièces à télécharger sur le formulaire pour le dossier de candidature sont les suivantes :

- Relevé de notes de l'année précédente (si vous n'étiez pas inscrit à la FLSH l'année dernière, vous devrez fournir les bulletins des 2 dernières années). Il faut télécharger un seul fichier avec tous les bulletins.
- Lettre de motivation à rédiger OBLIGATOIREMENT dans la langue d'enseignement du pays de votre 1^{er} choix.
- Pièce d'identité en cours de validité. (Privilégier le passeport pour les séjours hors Europe.)
- Diplômes de langues exigés selon les destinations et/ou universités d'accueil. Il faut télécharger un seul fichier avec tous les diplômes de langues.

Vous devez passer votre certification de langue avant le 31 janvier 2026.

Si lors du dépôt du dossier sur le formulaire en ligne vous ne disposez pas encore du diplôme de langue, vous devez télécharger la preuve d'inscription à l'examen.

Vous devez également vous acquitter des frais de dossier non remboursables d'un montant de 100€. A l'issue de votre candidature, vous recevez un email accusant réception de celle-ci ainsi que les consignes de règlement des frais de dossier.

Le dossier de candidature ne sera pas pris en compte si :

- Il est incomplet.
- Il est remis hors délai.
- Les frais de dossier n'ont pas été réglés.

Vous êtes sélectionné(e) par la FLSH : **préparez votre départ**

Sélection au départ

La FLSH tente de répondre au maximum à votre souhait quant à la destination et à la période souhaitée. Vous êtes informé de votre sélection ou non en février/mars pour les départs au 1^{er} semestre et au plus tard en mai pour les départs au 2^{ème} semestre de l'année académique suivante.

Pour que la sélection soit définitive, vous devez valider l'année académique 2025/2026 (S1 et S2).

Engagement au départ

Si vous êtes sélectionné, vous devrez confirmer votre volonté de partir en remplissant un dossier d'engagement. Ce dossier comprend :

- Le contrat d'engagement signé par vous et vos parents (ou le répondant financier)
- La charte de l'étudiant complétée et signée par vous et vos parents (ou le répondant financier)
- Un certificat médical de non contre-indication à effectuer un séjour d'études à l'étranger.
- Une attestation d'assurance montrant que vous êtes couvert pour les frais médicaux à l'étranger et en cas de besoin de rapatriement
- Une copie de votre carte d'identité (pour les destinations européennes) ou de votre passeport (pour les pays hors Europe et le Royaume-Uni).
Pour les étudiants étrangers non-européens : votre titre de séjour en France en cours de validité.
- Un chèque de caution de 1 000€ libellé à l'ordre de l'Institut Catholique de Lille. Il sera encaissé en cas de désistement non justifié. Les motifs de désistement recevables seront énoncés sur le document « Contrat d'engagement et chèque de caution ».

Avant votre départ à l'étranger, vous devrez **OBLIGATOIREMENT** vous inscrire avec un engagement financier signé et rendu à la Faculté des Lettres et Sciences Humaines pour l'année 2026/2027.

Les frais d'inscription sont payés à l'Université Catholique de Lille, et non à l'université d'accueil.



Préparation au départ

La Direction des Relations Internationales (DRI) organise des sessions de préparation au départ. Vous êtes informés des dates et des modalités par le service Relations internationales de la FLSH. C'est à la fois l'occasion d'avoir des informations globales sur un départ à l'étranger, de découvrir des témoignages d'étudiants partis les années précédentes, mais aussi d'obtenir des renseignements sur les différentes bourses (voir p.14 et 15).

La FLSH et l'université d'accueil sont là pour vous accompagner, mais toutes les démarches pour préparer votre départ sont de votre responsabilité.

Il ne faut pas négliger le fait qu'un séjour d'études à l'étranger engendre de nombreux frais.

La FLSH n'est en aucun cas responsable des frais que vous engagez.

Attention : dans certains cas, l'étudiant devra également payer à l'université d'accueil des frais de vie étudiante et de campus voire une assurance obligatoire.

Avant de partir

La FLSH nomme les étudiants sélectionnés dans leur future université d'accueil.

L'étape suivante consiste à leur envoyer votre dossier de candidature.

Les procédures et les modalités diffèrent en fonction des partenaires. Parfois la FLSH se charge de transmettre les informations aux étudiants, parfois ils sont contactés directement par l'université d'accueil.

Il est très important de respecter les dates limites imposées.

Si vous êtes sélectionné(e) pour partir hors Union Européenne, vous pouvez procéder aux démarches de demande de Visa dès que vous recevez l'Acceptance Letter de votre université d'accueil.

Ensuite, vous allez devoir faire un choix de cours dans l'université d'accueil pour lesquels vous passerez les examens et validerez donc votre semestre s'ils sont réussis.

Pour sélectionner les cours, vous devez consulter soit :

- la liste des cours disponibles sur le site web de votre université d'accueil
- le document envoyé par l'université suite à la réception de votre dossier

Vous élaborez une proposition de choix de cours que vous soumettrez à votre coordinateur pédagogique FLSH pour validation et ce, avant de les communiquer à l'université d'accueil.

Les étudiants en Psychologie doivent également soumettre leur choix de cours pour approbation à Béatrice Degraeve.

Vous êtes sélectionné pour partir dans l'Union Européenne (programme Erasmus+)	Vous êtes sélectionné pour partir hors Europe (convention bilatérale ou globale)
Vous devez choisir un nombre de cours vous permettant de totaliser 30 crédits ECTS afin de valider le semestre. Le Learning Agreement Erasmus+ (qui est un contrat d'études) est un document sur lequel figure l'ensemble des cours que vous suivrez dans l'université d'accueil. Une fois votre sélection de cours validée par la FLSH, le Learning Agreement devra être rempli et signé par vous, puis signé par votre responsable des échanges à la FLSH et envoyé à votre université d'accueil. Une fois signé par toutes les parties, le Learning Agreement est à envoyer à votre responsable des échanges à la FLSH. Certaines universités d'accueil demandent qu'il soit envoyé avec la candidature.	Vous devez en général suivre entre 4 et 6 cours en fonction de votre université d'accueil. Veuillez à vous rapprocher de votre responsable des échanges pour connaître le nombre de cours à suivre et faire valider votre sélection.

Si vous avez des cours à suivre par correspondance à la FLSH ou un stage à effectuer – dans ce cas, vous enlevez le nombre d'ECTS attribué de votre total.

Comment se déroule le semestre ?

- Vous suivez les cours et passez les examens dans l'université d'accueil. Les résultats sont validés par l'université de convention française ou le Jury Rectoral (selon la filière dont vous êtes issu).
- Pour valider votre semestre à l'étranger, vous devez transmettre dès que possible toutes vos notes à votre responsable des échanges ET demander à l'université étrangère d'envoyer un bulletin officiel à la FLSH.
- **Un barème d'équivalence des notes existe pour chaque destination.** Vos notes seront transmises avec les équivalences au chargé de scolarité de votre filière à la FLSH qui établira votre bulletin de notes avec les coefficients français. Si besoin, vous pouvez le demander à votre responsable des échanges.
- Si vous ne validez pas votre semestre, il faut passer les rattrapages. Si l'université étrangère a une session de rattrapages, vous les passez à l'étranger. Sinon, vous les passez à la FLSH.

Dans le cadre d'un échange, le diplôme validé est celui de la FLSH. Vous ne validez pas un diplôme étranger.
Dans le cadre d'un double diplôme, vous validez à la fois le diplôme français et le diplôme de l'université partenaire.

Les procédures à suivre pendant votre semestre à l'étranger

Pour les départs du 1^{er} semestre (de août/septembre à décembre/janvier), veuillez vérifier les dates de la session d'examens auprès de l'université d'accueil.
Si les examens de l'université d'accueil ont lieu au début du 2^{ème} semestre FLSH et posent donc problème pour votre reprise des cours en janvier, vous devez le signaler dès le début de votre séjour à votre responsable des échanges FLSH et à l'université d'accueil.

Une fois arrivé(e) sur place, nous vous prions de bien vouloir :

- Confirmer à votre responsable des échanges FLSH que vous êtes bien arrivé(e), bien installé(e) et enregistré(e) auprès de l'université d'accueil.
- Contacter immédiatement le service Relations internationales de votre université d'accueil afin de finaliser votre inscription, obtenir votre carte d'étudiant, préparer votre emploi du temps, vous inscrire aux cours, etc.
- Des changements seront probablement à apporter à votre choix de cours et donc à votre contrat d'études initial une fois sur place. Si vous devez changer les matières initialement choisies, veuillez en informer très rapidement votre responsable des échanges FLSH. Il doit valider, ou non, les changements proposés avant toute modification définitive.

Si vous êtes en échange dans le cadre d'ERASMUS+, vous devez modifier votre Learning Agreement en conséquence et faire signer la version définitive par chaque partie à nouveau.

Fin d'échange universitaire

Quand la fin de votre échange approche, il ne faut pas oublier :

- De nous confirmer votre date de retour en France et nous communiquer vos notes dès réception de celles-ci. Il est important de pouvoir procéder à la conversion des notes et à la validation de votre semestre à l'étranger avant les convocations aux rattrapages de la FLSH, afin de pouvoir entamer à temps les démarches pour la validation de votre année et l'inscription l'année suivante à la FLSH.
- De faire signer sur place l'attestation de présence de la bourse Erasmus+ ou Mermoz.



Informations pratiques

Le logement

Certaines universités d'accueil non-européennes réservent automatiquement une chambre en résidence universitaire pour les étudiants en échange. Sinon, l'université donne des informations pour vous permettre de trouver un logement.

En Europe, un étudiant Erasmus a les mêmes droits qu'un étudiant local et peut se servir du service logement de l'université.

Dans tous les cas, les informations seront envoyées soit au même moment que le dossier d'inscription, soit avec la lettre d'invitation. Dans la grande majorité des cas, il ne faut pas contacter le service logement de l'université d'accueil avant d'être invité à le faire.

Il est à noter que sur certains campus universitaires américains, il vous sera demandé de payer en une seule fois et dès son arrivée la totalité des loyers pour votre séjour d'études. Cela implique une sortie d'argent non négligeable à prévoir.

Le budget

Dans le cadre des séjours d'études dans une de nos universités partenaires, **vous payez votre scolarité à la FLSH**, mais ne payez pas de frais d'inscription à l'université d'accueil (hormis certains frais obligatoires tels que des assurances ou des cotisations qui donnent accès à certains services).

Pour vous aider à établir un budget prévisionnel pour la totalité de votre séjour d'études, vous devrez inclure les frais suivants :

- de voyage (billets de train, avion,...)
- d'assurance et couverture sociale (médicale et rapatriement, logement...)
- de visa, le cas échéant
- de logement (loyer, dépôt de garantie, électricité, chauffage, eau...)
- de la vie courante (nourriture, transport sur place, livres,...).

Il vous faut vérifier que vous disposez de moyens de paiement suffisants (liquidités, carte de crédit internationale...) pour couvrir vos frais de séjour et votre retour.

Il arrive que les bourses ne soient pas versées au début de votre séjour d'études alors que les frais d'installation s'accumulent.

Le montant des retraits par carte bancaire à l'étranger peut être limité et/ou payant, il est impératif de vous renseigner auprès de votre banque avant votre départ.

Aide financière : les bourses

Deux principaux types de financement sont disponibles pour les étudiants de la FLSH qui effectuent un séjour d'études à l'étranger :

1. La bourse Erasmus+



Cette bourse s'adresse aux étudiants qui partent suivre des études (minimum 2 mois) dans une université en convention Erasmus+ en Europe. Elle ne dépend pas des revenus. Le montant mensuel de la bourse Erasmus+ dépend du pays de destination.

A titre indicatif, pour l'année 2025/2026, les pays de la zone Erasmus+ sont rassemblés en trois groupes et la bourse est versée comme suit :



Durée de mobilité	Durée financée
60 - 89 jours	2 mois
90 - 119 jours	3 mois
120 - 149 jours	4 mois
150 - 239 jours	5 mois
Plus de 240 jours	8 mois

La procédure sera communiquée aux étudiants qui partent au 1^{er} semestre courant juin et aux étudiants qui partent au 2nd semestre courant novembre. Un formulaire sera à remplir en ligne pour candidater à cette bourse. La date limite sera indiquée lors de l'envoi de la procédure.

Une fois la candidature reçue et traitée par la DRI, vous recevrez votre contrat de mobilité. Il est à imprimer, dater, signer à la main et à faire parvenir à Chloé RONDEAU avant votre départ (la date limite vous sera communiquée en même temps que la procédure).

A noter : 70% de la bourse Erasmus+ sont versés au début du séjour. Le solde vous sera versé sous réserve de la réception des documents suivants : attestation de présence, soumission du rapport Erasmus+ en ligne.

2. La bourse d'études Mermoz

Délivrée par le Conseil Régional des Hauts de France et co-instruite par l'Université, cette bourse d'études est destinée aux étudiants qui partent hors programme Erasmus+. En effet, compte tenu de l'enveloppe qui lui est confiée, l'Université Catholique de Lille a décidé que les bourses Mermoz et Erasmus+ n'étaient pas cumulables.

Si vous venez d'une autre région, la bourse Mermoz n'est pas non plus cumulable avec une bourse d'un autre Conseil Régional.



Le fait de déposer sa candidature n'est pas l'assurance absolue d'obtenir une bourse Mermoz. L'obtention de la bourse est décidée par la Commission Bourse Mermoz, dans la limite du contingent mis à notre disposition. La Région procède à la sélection définitive des candidats sur la base des critères d'éligibilité et des pièces justificatives fournies.

Conditions préliminaires :

- Ne jamais avoir bénéficié d'une bourse Mermoz pendant tout le cursus universitaire
- Durée du séjour : de 4 à 26 semaines consécutives
- Quotient familial inférieur à 30 000€. Le quotient familial = revenu fiscal de référence/nombre de parts.

Dès réception de la procédure, Chloé RONDEAU vous envoie par email le formulaire interne de demande de bourse et la date limite pour déposer le dossier.

En parallèle, vous effectuez votre demande de bourse sur la plateforme du Conseil Régional (le lien est communiqué dans la procédure).

A titre indicatif, en 2025/2026, le montant maximum est de 77,40€ par semaine (soit 335€ par mois), il est attribué aux étudiants dont le QF se trouve entre 0 et 12 000€. Puis une dégressivité est mise en place pour les revenus les plus importants avec un quotient familial de 12 001€ à 30 000€. Le montant minimum de la bourse est de 150€.

Une participation aux frais de voyages est possible pour les étudiants boursiers sur critères sociaux : 300€ forfaitaires.

Les étudiants en situation d'handicap se voient attribuer une bonification de 100€ sur la participation aux frais de voyage (soit un forfait de 400€ au total).

A noter que 70% du montant de la bourse sont versés dans un délai de 4 à 6 semaines à compter de la date de réception des pièces par la Région, les 30% restants seront versés après validation de la mobilité sur la plateforme et réception de l'attestation de fin de séjour d'études.

3. La Bourse JVvert pour les transports (voir p.24)

Ces informations vous sont transmises à titre indicatif et peuvent varier d'une année sur l'autre.

> Pour toute information complémentaire, contactez Chloé RONDEAU :
HA 304 - chloe.rondeau@univ-catholille.fr

Handicap

La FLSH s'engage à étudier toutes les demandes pour permettre à l'étudiant en situation de handicap d'effectuer une mobilité.

Afin d'anticiper et de répondre au mieux aux attentes spécifiques, et de pouvoir envoyer l'étudiant dans une université partenaire où l'équipement est compatible avec son handicap, nous l'invitons à se manifester dès sa candidature.

Chaque dossier sera étudié individuellement en fonction de différents critères tels que la destination, l'université d'accueil et sa réglementation, les besoins inhérents au handicap de l'étudiant...

Ils peuvent rencontrer Anaïs CORRION, référente de la MAH (Mission Accueil Handicap) de la FLSH (anaïs.corrion@univ-catholille.fr), mais aussi les responsables pédagogiques auxquels ils sont rattachés pour obtenir des précisions sur leurs éventuelles prises en charge.

Ils peuvent, également, contacter Chloé RONDEAU, pour obtenir des informations sur les dispositifs spécifiques mis en place pour leur mobilité.

Formalités administratives

Pièces d'identité

Renseignez-vous sur les formalités d'entrée et de séjour auprès de l'ambassade du pays de destination. Pensez à vérifier les documents de voyage requis et la durée de validité de vos documents si vous en disposez déjà.

Pour les séjours dans l'Union Européenne, la carte nationale d'identité suffit :

- Pour obtenir une carte d'identité, adressez-vous à la mairie de votre domicile.
- Vous trouverez la liste des pièces à fournir sur le site internet de la préfecture du Nord (nord.gouv.fr) ou auprès de votre mairie.
- Les délais de traitement sont variables selon les périodes de l'année (un délai de 2 mois est fixé pour répondre à une demande, mais c'est souvent plus long entre les mois de mars et juillet).
- La carte nationale d'identité sera ensuite à retirer directement à la mairie du lieu de demande.

Pour les séjours hors Union Européenne, il vous faudra le passeport :

- Pour l'obtention d'un passeport, la procédure et les pièces à fournir sont disponibles sur le site Internet de la Préfecture du Nord (nord.gouv.fr) ou auprès de votre mairie.
- Un timbre fiscal d'une valeur approximative de 90€ est à prévoir.
- Le dossier est à déposer dans une mairie équipée d'un dispositif de recueil des demandes (liste sur le site des préfectures de votre département) qui se chargera d'enregistrer votre dossier et le transmettre à la Préfecture.
- Le retrait du passeport s'effectue par le demandeur directement à la mairie du lieu de demande.
- Les délais de traitement sont variables selon les périodes de l'année (un délai de 2 mois est fixé pour répondre à une demande).
- Pour des raisons de sécurité, certains pays exigent que la carte nationale d'identité ou le passeport soit valable encore 6 mois après la date de retour. Informez-vous donc auprès de l'ambassade du pays d'accueil.

Visa et immigration

Certains pays demandent des visas d'entrée. Pour savoir si vous êtes concerné, il est fortement conseillé de se renseigner au préalable auprès de l'ambassade du pays d'accueil, afin de réaliser les démarches nécessaires dans le respect des délais.

CES DEMARCHES SONT DE VOTRE RESPONSABILITE.

Santé

- Couverture santé

Il est obligatoire de souscrire à une assurance maladie et de rapatriement adaptée au pays de destination. Renseignez-vous auprès de votre mutuelle étudiante sur les possibilités de remboursement de frais médicaux à l'étranger. Ces frais, selon les destinations, varient et peuvent être très élevés. Pour un séjour d'études dans l'un des pays de l'Union Européenne, munissez-vous de la Carte Européenne d'Assurance Maladie (CEAM) auprès de votre caisse d'assurance maladie. Cette carte est gratuite et valable un an. Il suffit de la demander à votre caisse d'assurance maladie. Le délai d'obtention annoncé est de 15 jours.

Certaines universités étrangères imposent leur propre formule d'assurance santé. Il s'agit donc d'un point à vérifier avant toute démarche pour éviter des doublons inutiles.

- Vaccins

Lors de la remise de votre dossier d'engagement, vous devrez nous délivrer un certificat médical de non contre-indication à effectuer un séjour d'études à l'étranger. Profitez donc de cette consultation chez votre médecin traitant pour le questionner sur d'éventuelles mesures préventives sanitaires à prendre, ou vaccinations obligatoires ou conseillées à faire avant votre départ.

En outre, il est indispensable de vérifier ce que couvre réellement l'assurance de vos parents dans le cadre des séjours d'études à l'étranger.

En cas de problème, vous devez absolument avertir votre université d'accueil, votre responsable des échanges FLSH et Chloé RONDEAU.



Certifications de langues avec le CLARIFE



CLARIFE

Le CLARIFE est le centre de langues et interculturel hébergé au sein de la Faculté des Lettres et Sciences Humaines de l'Université Catholique de Lille. Il propose des cours, tests et certifications en langues étrangères et en Français Langue Étrangère (FLE). Le CLARIFE propose également des cours et des ateliers interculturels en anglais, français ou espagnol.

Le CLARIFE est animé par une équipe pédagogique multiculturelle, composée dans sa grande majorité de professeurs natifs, qui a le souci d'inscrire au cœur de l'apprentissage l'innovation pédagogique. L'équipe des formateurs est à votre écoute pour vous accompagner dans votre parcours de formation en langues.

Certifications Cambridge

Le CLARIFE propose les certifications en partenariat avec Cambridge, depuis le primaire jusqu'au Proficiency Certificate.

Suivant votre niveau d'anglais, différentes dates vous sont proposées. Retrouvez ci-contre le planning des examens pour le passage des certifications.



Calendrier 2025-2026 des examens pour le passage des certifications Cambridge

Date de l'examen	Examen	Date limite d'inscription	Date de l'examen	Examen	Date limite d'inscription
Mercredi 29/10/2025	B2 First D	08/10/2025	Samedi 30/05/2026	C1 Advanced D	06/05/2026
Jeuvi 30/10/2025	C1 Advanced D	08/10/2025		C2 Proficiency D	06/05/2026
	C2 Proficiency D	08/10/2025	Mardi 09/06/2026	B2 First	21/04/2026
Mercredi 26/11/2025	C1 Advanced	13/10/2025	Mercredi 10/06/2026	C1 Advanced	23/04/2026
Jeuvi 04/12/2025	B2 First FS	16/10/2025	Samedi 13/06/2026	A2 Key FS	27/04/2026
Samedi 06/12/2025	C1 Advanced	16/10/2025		B1 Preliminary FS	27/04/2026
Samedi 13/12/2025	B2 First	27/10/2025	Mercredi 17/06/2026	A2 YL Flyers	28/04/2026
	C2 Proficiency	27/10/2025	Mercredi 24/06/2026	Pre A1 YL Starters	05/05/2026
Samedi 24/01/2026	C1 Advanced	04/12/2025		A1 YL MOVERS	05/05/2026
Mercredi 28/01/2026	B2 First D	07/01/2026	Mercredi 01/07/2026	B2 First D	10/06/2026
Samedi 14/02/2026	C1 Advanced D	24/01/2026	Informations : YL = Young Learners FS = FOR SCHOOLS adapté aux collégiens et lycéens mais certifiant pour tout D = DIGITAL (en présentiel)		
	C2 Proficiency D	24/01/2026			
Samedi 21/03/2026	B2 First FS	03/02/2026			
Mercredi 25/03/2026	B2 First D	04/03/2026			
Samedi 25/04/2026	C1 Advanced D	02/04/2026			
	C2 Proficiency D	02/04/2026			
mercredi 29/04/2026	B2 First D	07/04/2026			
Mercredi 06/05/2026	A2 Key FS	17/03/2025			
	B1 Preliminary FS	17/03/2025			
Mercredi 20/05/2026	B2 First FS	02/04/2026			
Mercredi 27/05/2026	A2 Key FS	07/04/2026			
	B1 Preliminary FS	07/04/2026			

Pour vous inscrire :
[www.flsh.fr/cours de langues](http://www.flsh.fr/cours-de-langues)

CLARIFE
 Centre de langues et interculturel
 03 20 57 92 19
clarife@univ-catholille.fr
www.clarife.flsh.fr

Certifications Bright



C'est quoi ?

Chaque test Bright consiste en un questionnaire composé de deux parties (écrit / oral) de 60 questions chacune et d'une durée totale de 45 à 60 minutes. 11 langues testées : anglais, français, espagnol, italien, allemand, portugais, néerlandais, flamand, suédois, russe, chinois mandarin.

Idéal pour

Evaluer et valider rapidement et de manière fiable vos compétences linguistiques globales en matière de compréhension écrite et orale. Une certification de niveau est indispensable pour se démarquer. Elle est souvent nécessaire pour les dossiers d'admission ou de départ à l'étranger.

Comment ça marche ?

Une fois inscrit en ligne, vous recevrez votre convocation par mail le vendredi précédant le test. Le test se déroule dans nos salles informatiques. Chaque candidat accède à l'interface de tests via ses identifiants personnalisés. Les résultats sont notés sur une échelle de 0 (débutant) à 5 (bilingue). Une fois le test terminé, le candidat récupérera ses résultats au bureau du Clarife (HA 186) dès le lendemain à partir de 14h00.

Calendrier

Le mardi à 13h :	18 novembre 2025	24 janvier 2026
	25 novembre 2025	3 mars 2026
	2 décembre 2025	7 avril 2026
	16 décembre 2025	19 mai 2026

Tarifs

Etudiant de l'Institut Catholique de Lille : 80 €



Cours intensifs d'anglais

Pour qui ?

Les stages intensifs d'anglais s'adressent à toute personne désirant se remettre à niveau, se préparer à un examen ou développer ses acquis linguistiques. Tous les cours sont organisés par niveau et sont ancrés dans le Cadre Européen de référence des Langues (CECRL). A tous niveaux, les participants seront amenés à développer les 5 compétences de la langue avec un accent mis sur la participation en cours : expression et compréhension orales, communication interactive, compréhension et expression écrites. Les étudiants bénéficieront d'une formation adaptée à leur niveau. Une auto-évaluation du niveau de langue peut être établie en consultant le cadre CECRL. Toute inscription aux cours peut faire l'objet d'une convention de formation. Le CLARIFE est un centre de formation agréé par La Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle. N° d'agrément : 31 59 000468 59. Formation éligible au CPF, pour plus d'informations, contacter le Clarife.

Préparation aux certifications

Certains stages d'anglais préparent aux certifications. Les étudiants souhaitant une validation de leur niveau. Ces examens de Cambridge English sont reconnus dans le monde entier et sont considérés à l'échelon international comme une preuve tangible de qualification en matière de compétences linguistiques.

Intitulé	Nombre d'heures	Niveau de la formation	Dates proposées
Préparation au Cambridge First Certificate / Préparation au Cambridge Advanced Certificate	30	B1/C1	20 au 24 octobre 2025
Préparation au Cambridge First Certificate / Préparation au Cambridge Advanced Certificate	30	B1/C1	16 au 20 février 2026
Préparation au Cambridge First Certificate / Préparation au Cambridge Advanced Certificate	30	B1/C1	13 au 17 avril 2026
Préparation TKT (Module 1) Background to Language Teaching	20	B2+/C1 pré-requis	Les Mardis SEM 1 de 15h à 17h
Préparation TKT (Module 2) Planning for Language Teaching	12	B2+/C1 pré-requis	Les Mercredis SEM 1 de 10h à 12h et Intensif les 16 et février 2026
Préparation TKT (Module 3) Classroom Management	12	B2+/C1 pré-requis	Intensif 20 et 21 octobre 2025
Préparation TKT (Module YLE)	12	B2+/C1 pré-requis	Intensif 23 et 24 octobre 2025

Tarifs*

Cours	Tarif standard	Tarif étudiant ICL**	Tarif étudiant Autres
Stage 30h	412€	315€	380€
TKT Module 1	290€	212€	242€
TKT Module 2/3/YLE	166€	134€	139€

Des cours de qualité

- Enseignants expérimentés
- Pédagogie innovante et interactive avec matériel audiovisuel adapté.
- Attribution de notes, orales et écrites, pour évaluer les progrès.

Pour vous inscrire : www.flsh.fr/cours-de-langues

CLARIFE - Centre de langues et interculturel
03 20 57 92 19
clarife@univ-catholille.fr
www.clarife.flsh.fr

Recommandations

1. Assurez-vous que l'adresse mail que vous nous avez communiquée est celle que vous consultez régulièrement. Si vous en changez, avertissez Chloé RONDEAU et votre responsable des échanges. Ajoutez vos correspondants FLSH à votre carnet d'adresses pour éviter que leurs messages ne passent en Spam et pour en assurer ainsi la bonne réception. Pour mémoire, toutes les adresses mails ont la même configuration : prenom.nom@univ-catholille.fr
2. Avant votre départ, prenez la précaution de conserver une photocopie et scanner vos documents officiels : carte d'identité, passeport, visa... en cas de perte ou de vol, cela vous sera bien utile.
3. Assurez-vous d'emporter avec vous votre carte d'assurance et la police d'assurance (contacts, téléphone, procédures...).
4. Si vous suivez un traitement médical régulier, prenez avec vous les ordonnances des médicaments.
5. Assurez-vous d'avoir dans votre bagage à main pendant le voyage les lettres d'invitation et documents qui vous seront demandés lors des contrôles d'immigration à l'entrée sur le territoire du pays d'accueil.
6. Dès votre arrivée sur place, enregistrez-vous auprès du Consulat de France le plus proche qui pourra vous aider en cas de problème grave ou perte de documents. Il pourra également vous renseigner sur les coutumes et la législation du pays d'accueil.
7. Vous devez obligatoirement vous inscrire sur le site Ariane suivant : <https://pastel.diplomatie.gouv.fr/fildariane/dyn/public/login.html>

Ariane, un fil de sécurité

Ariane vous permet, lorsque vous effectuez un voyage ou une mission ponctuelle, de vous signaler gratuitement et facilement auprès du ministère de l'Europe et des Affaires étrangères.

L'inscription sur le site Ariane, conçu en concertation avec la CNIL, offre toutes les garanties de sécurité et de confidentialité des données personnelles. Elle ne se substitue pas à l'inscription au registre des Français établis hors de France dès lors que le temps de séjour est supérieur à 6 mois.

Une fois vos données saisies sur Ariane :

- vous recevrez des recommandations de sécurité par courriels si la situation dans le pays le justifie,
- vous serez contacté en cas de crise dans votre pays de destination,
- la personne contact que vous aurez désignée pourra également être prévenue en cas de besoin.



8. Législation locale : respectez les usages locaux et les religions pratiquées dans le pays de destination. Ils peuvent entraîner des attitudes ou des règles vestimentaires ou alimentaires qu'il convient de prendre en compte. Respectez les lois locales, notamment celles relatives à l'alcool et au tabac (importation, achat et consommation), aux mœurs, aux stupéfiants : les peines encourues peuvent être très lourdes dans certains pays. Elles peuvent engendrer l'interdiction de séjour définitive, la réclusion à perpétuité, voire la peine de mort.

9. Douane : certains pays interdisent l'entrée sur leur territoire de produits alimentaires et équipements. Renseignez-vous donc auprès des services consulaires ou des offices de tourisme de votre pays de destination. L'importation en France, ou la simple détention de produits, contrefaisant des marques constitue un délit douanier qui vous expose à des sanctions douanières, financières et pénales.

10. Automobile : Informez-vous sur les règles du code de la route local et sur les pratiques. Si vous utilisez votre véhicule, munissez-vous des documents suivants : carte grise, carte internationale d'assurance (renseignez-vous selon sa validité selon le pays où vous vous rendez), permis de conduire international (à solliciter à la préfecture) et un carnet de passage en douane s'il est exigé. Pour plus d'informations : www.prefecture-police-paris.interieur.gouv.fr

11. Choc culturel : dans les semaines ou mois suivants votre arrivée, vous pourrez osciller entre euphorie ou découragement, soit de découverte ou impression de solitude... Cela est tout à fait normal : le choc culturel peut être ressenti assez fort lors d'un premier séjour d'études seul dans un pays étranger. Même si vous avez déjà voyagé dans différents pays, séjourner et s'intégrer est une expérience toute autre (différence de langue ou accent, codes de politesse, relations sociales, mode de vie, organisation des cours...).

12. Observez, demandez des explications à des étudiants, pour « décoder » et éviter des impairs !



Empreinte carbone

Pourquoi s'intéresser à l'impact carbone de votre voyage ?

L'Université Catholique de Lille encourage la mobilité internationale des étudiants tout en se souciant de limiter son impact négatif pour la planète. A ce titre, l'utilisation de transports éco-responsables est encouragée dans la mesure du possible, ainsi qu'un mode de vie sobre en termes de consommation.

Sans s'interdire de partir à l'étranger, voyager en avion a un impact bien plus grand que tous les autres actes du quotidien. Pour preuve : un Paris-Sydney = 5 Tonnes de CO2 équivaut :

- Aux émissions de 3 Indiens ou 5 africains sur l'année pour tout (manger, se loger, se déplacer...
- A faire 240 km par jour seul en voiture
- A manger chaque repas l'équivalent de 2 steaks, midi et soir, 365 jours par an

Comment faire pour avoir un moindre impact ?

Vous souhaitez partir à l'étranger et vous voulez faire attention à votre empreinte carbone, vous avez plusieurs possibilités pour la limiter :

- Choisir une destination moins éloignée de Lille est le plus efficace des leviers (Ex : Paris – Sydney = 5 Tonnes CO2e vs Paris – Pékin = 2 Tonnes CO2e)
- Privilégier une destination Européenne
- Vers l'Europe, si vous utilisez un transport écoresponsable (bus, train ou covoiturage encadré par une plateforme officielle) Erasmus + vous octroie un forfait voyage supérieur au forfait standard. A titre indicatif, en 2024/2025 (tableau ci-dessous). La bourse JVvert est également cumulable (p.25)

Distance entre l'Université d'origine et celle d'accueil	Forfait transport écoresponsable	Forfait transport standard
10 – 99km	56 €	28€
100 – 499km	285€	211€
500 – 1999km	417€	309€
2000 – 2999km	535€	395€
3000 – 3999km	785€	580€
4000 – 7999km	1188€	1188€
+ de 8000km	1735€	1735€

- Pour calculer la distance entre l'UCL et votre université d'accueil : <https://erasmus-plus.ec.europa.eu/resources-and-tools/distance-calculator>
- Limiter les escales et choisir les trajets les plus directs pour limiter la distance totale parcourue
- Choisir une compagnie moins émettrice de CO2 (suivant l'âge de leur flotte et le taux d'occupation, certaines compagnies sont meilleures que d'autres)

Bourse JVvert : voyage gratuit pour les étudiants qui choisissent un transport écoresponsable !

L'Institut Catholique de Lille propose, en complément du dispositif de bourse Erasmus, de rembourser tout reste à charge aux étudiants qui voyageront en train, bus ou covoiturage pour leur séjour d'études ou stage en Europe.

L'objectif est d'offrir la gratuité aux étudiants bénéficiaires de la bourse Erasmus qui choisissent un transport écoresponsable.

Les étudiants qui ne bénéficient pas de la bourse Erasmus et qui voyagent en Europe dans le cadre d'études ou d'un stage pourront également déposer une demande de prise en charge qui sera examinée et traitée en fonction de l'enveloppe restante sur une base forfaitaire.

Les détails de la procédure seront communiqués ultérieurement mais nous vous invitons dès à présent à envisager les options de transport vert et le cas échéant à conserver vos justificatifs d'achat de titres de transport.

Pour vous rendre compte de l'impact carbone de votre trajet, nous vous invitons à l'évaluer sur le site de l'ADEME. <https://impactco2.fr/outils/transport/itineraire>

Pour toute question concernant ce dispositif, n'hésitez pas à écrire à : voyageverteurope@univ-catholille.fr



Témoignages

« Je voulais découvrir l'Asie depuis longtemps. A travers mes cours, j'ai découvert la culture coréenne et j'ai appris à lire et écrire le coréen ainsi que le parler suffisamment pour me faire comprendre dans la vie quotidienne. »

Clara (Ewha Womans University, Corée du Sud.)



« Ces échanges ont enrichi mon cursus à la fois au niveau scolaire et personnel. Mon niveau en langue s'est fortement amélioré. Partir en immersion est vraiment la meilleure manière pour progresser rapidement. »

Clara (Universidad de Monterrey, Mexique, et Mount Saint Vincent University, Canada)

" Mon expérience au Texas a été magnifique : j'en ai appris énormément sur moi, mais également sur la culture américaine et sur d'autres cultures. Si un jour vous avez l'opportunité de pouvoir voyager et réaliser une expérience à l'étranger, je vous encourage vivement à le faire ! "

Alix (University of the Incarnate Word de San Antonio, au Texas, Etats-Unis)



Comme Alix, partagez-nous une photo avec votre tee-shirt " Devine où j'étudie " et racontez-nous ce que vous vivez !

Contact :

Pauline Guigourès
pauline.guigoures@univ-catholille.fr
Instagram : @Fish_lille

Julie (Universidad Alfonso X el Sabio, Espagne)

Contacts

Les responsables des échanges :

Pays anglophones et langues rares : Melissa ROCHOUX - melissa.rochoux@univ-catholille.fr

Pays hispanophones : Sarah DUMORTIER - sarah.dumortier@univ-catholille.fr

Pays germanophones, Belgique, Croatie et Lituanie : Martin BALOGÉ - martin.baloge@univ-catholille.fr

Pays scandinaves et Italie : Sean MARK - sean.mark@univ-catholille.fr

Géorgie : Natalia GUILLUY-SULIKASHVILI - natalia.sulikashvili@univ-catholille.fr

Pour les étudiants en Psychologie : Béatrice DEGRAEVE - beatrice.degraeve@univ-catholille.fr

Pour les doubles diplômes : Giulia VALANIA - giulia.valania@univ-catholille.fr

Pour toutes questions administratives : Chloé RONDEAU - chloe.rondeau@univ-catholille.fr

CLARIFE Centre de langues et interculturel - 03 20 57 92 19 - clarife@univ-catholille.fr





**Université
Catholique
de Lille** 1875

Faculté des Lettres & Sciences Humaines

60 boulevard Vauban
CS 40109 - 59016 Lille Cedex France
T. +33 (0)3 20 13 40 50
flsh@univ-catholille.fr

www.flsh.fr

   **@flsh_lille**

INSTITUT CATHOLIQUE DE LILLE (ICL), ASSOCIATION 1875 RECONNUE D'UTILITE PUBLIQUE
ET ETABLISSEMENT D'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR PRIVE D'INTERET GENERAL (EESPIG)
60 BOULEVARD VAUBAN • CS 40109 • 59016 LILLE CEDEX • FRANCE • SIRET 775 624 240 000
13 • CODE APE 8542 Z
N° TVA Intracommunautaire FR 66 775 624 240 • Organisme de formation, enregistré sous le n°31
59 00468 59
Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'état.